

MONTIER-EN-L'ISLE

DICRIM

Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs



mouvements
de terrain liés
à la sécheresse



inondation lente



transport de
marchandises
dangereuses



tempêtes



cavités
souterraines

RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

Document à conserver

***Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la
sécurité civile.***

*« Toute personne concourt par son comportement à la
sécurité civile. »*

LE MOT DU MAIRE

Le document que vous venez de recevoir est très important et je vous remercie de bien vouloir le lire attentivement.

Le présent dossier a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés :

- **RISQUES MAJEURS** :

- **Risques naturels** : inondation ou mouvements de terrain,
- **Risques technologiques** : transport de matières dangereuses avec la RD 619 et la ligne Paris-Bâle,

et à des **risques diffus** : météorologiques ou sanitaires.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive, afin de connaître les dangers auxquels elle est exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics et les mesures de sauvegarde à respecter.

Sachez que la commune a élaboré son PCS (plan communal de sauvegarde) conformément à la réglementation en vigueur pour organiser son action et celle des habitants en cas d'incident important.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à agir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'Etat vous apporte l'information claire que vous êtes en droit d'attendre sur ce sujet.

La sécurité civile est l'affaire de tous, et chacun doit être acteur de sa propre sécurité et de celle des autres.

Conservez précieusement ce fascicule afin d'en faire bon usage en cas de besoin.

Le Maire,

Martine TOURNEMEULE

Qu'est-ce qu'un **risque** ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs type de risques :

Les risques naturels

(inondation, mouvement de terrain,...)

Les risques technologiques

(industries, nucléaire, transport de matières dangereuses,...)

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie,...)

etc...

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.



l'événement : l'aléa



les enjeux



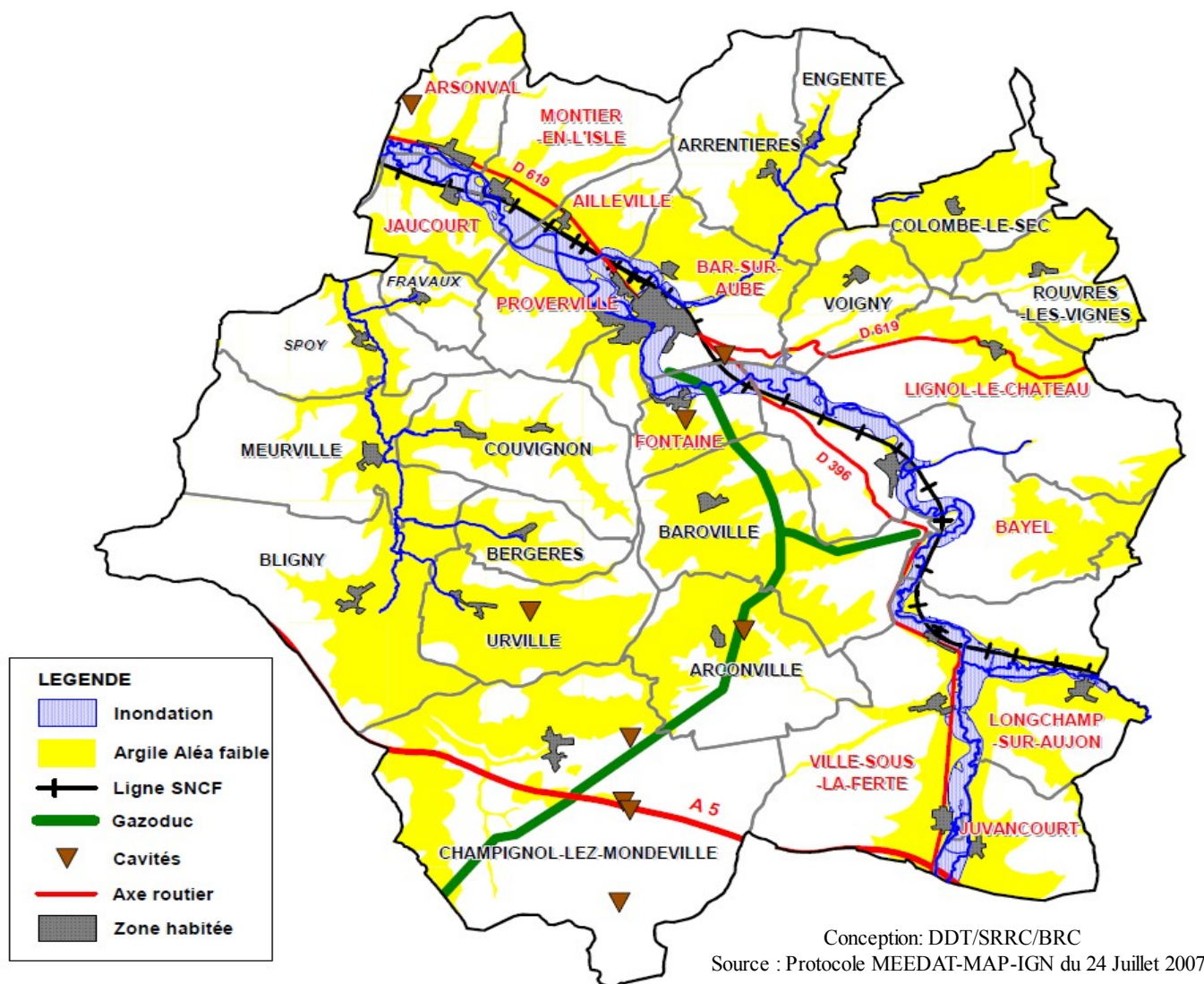
le risque

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **Montier-en-Isle** peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

Les risques présents sur la Communauté de Communes de la région de Bar sur Aube



Carte des risques majeurs présents sur la CCRB

Une réflexion menée sur l'ensemble de la Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube

La quasi totalité des communes de la CCRB a voulu participer à la réflexion menée autour des risques majeurs.

12 d'entre elles, de part la présence d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) approuvé en 2009 sur leur commune, ont l'obligation de réaliser un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et un DICRIM (Document

d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Toutefois, 13 autres communes ont voulu participer à cette réflexion.

Un système d'alerte a été défini, et un recensement des moyens humains et matériels a été réalisé. De cette manière, ces communes se trouvent aujourd'hui mieux armées pour faire face à d'éventuels évènements.

(Plan Communal de Sauvegarde consultable en Mairie)

A Montier-en-l'Isle, à quels risques sommes-nous exposés?



- **Le cours d'eau « Aube ».** Ses débordements peuvent recouvrir le milieu naturel et parfois le tissu urbain. A noter la présence de la rivière « **du Moulin** », au lieu dit « La Valette », qui en cas de fortes pluies, peut également provoquer des débordements.
- **La ligne de chemin de fer Paris-Bâle**, et la **D619**, qui sont des axes de communication importants sur lesquels transitent régulièrement des transports de matières dangereuses.
- **La présence d'argile dans les sols**, qui à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau peut entraîner des problèmes de mouvement de terrain et de fissures sur les façades des habitations.
- **Le risque de coulées de boues**: la nature du terrain et l'occupation des sols sur la commune font que cette dernière est particulièrement exposée aux risques de ruissellement et d'érosion des sols pouvant entraîner la formation de coulées de boue.



D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté:

- **Le risque météorologique** : tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, etc.
- **Le risque sanitaire** : pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule, etc.

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.

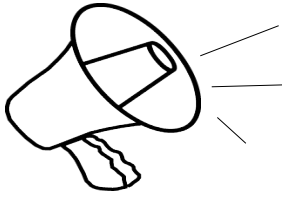
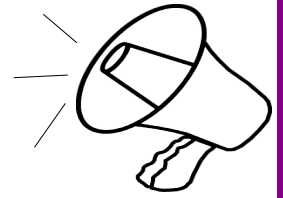


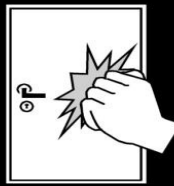
Schéma d'alerte de la population



En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :

- ↳ Le territoire communal a été divisé en secteurs
- ↳ Un élu (et un suppléant) a été choisi pour diffuser l'alerte dans chaque secteur
- ↳ L'alerte s'effectuera en porte-à-porte (avec l'aide d'exemples de messages pré-établis)

TOC TOC



ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.

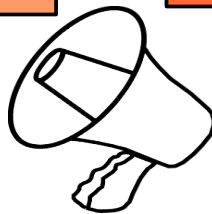
Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un évènement exceptionnel est attendu.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.



Les consignes complémentaires seront données par porte-voix



POINT DE RASSEMBLEMENT
Cour de la Mairie



Risque inondation

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue. La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 TYPES D'INONDATION EXISTENT

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à des violentes averses.



le risque

Le risque à Montier-en-l'Isle

Montier-en-l'Isle est concernée par l'inondation lente de plaine. La rivière Aube traversant la commune à proximité des habitations, elle peut engendrer des débordements (voir carte annexe p.20) qui peuvent durer plusieurs jours. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

A noter la présence de la rivière « Le Moulin », au lieu dit « La Valette », qui en cas de fortes pluies, peut également provoquer des débordements.

Les mesures de prévention

En 2009, un **Plan de Prévention des Risques Inondation** a été approuvé sur la commune. Il recense l'ensemble des zones sujettes à inondation et règlemente de ce fait l'occupation des sols et les droits de construction sur la commune.

Plus d'infos sur
www.prim.net,
www.aube.gouv.fr

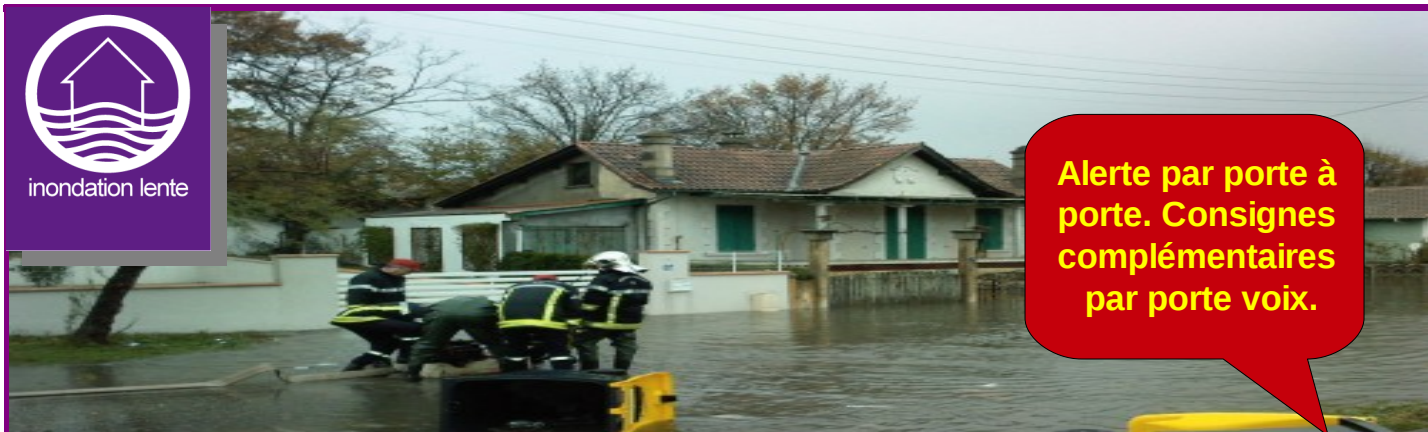
Les moyens de surveillance et l'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site du ministère <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>, (site de prévision des crues).

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).
Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de ralliement.

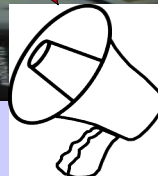


inondation lente



Alerte par porte à porte. Consignes complémentaires par porte voix.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DES AUJOURD'HUI

- ◆ Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.
- ◆ Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

- ◆ Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,... qui pourraient être atteints par l'eau.

- ◆ Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- ◆ Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- ◆ Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

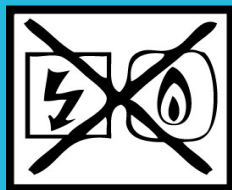
Lorsque l'eau est arrivée

- ◆ Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRES

- ◆ Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- ◆ Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- ◆ Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- ◆ Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- ◆ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

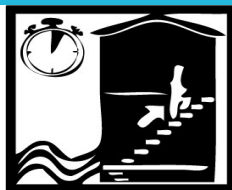
Les bons réflexes !



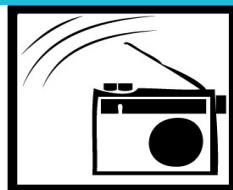
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule



Risque transport de matières dangereuses

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à Montier-en-l'Isle

La voie ferrée Paris-Bâle ainsi que la RD619 passent par la commune de **Montier en l'Isle**. Le principal risque est lié au transport des matières dangereuses.

En cas d'accidents, les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.



Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans généraux d'organisation départementale des secours (**plan O.R.S.E.C., plan rouge, Plan de Secours Spécialisé "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules

Le chiffre du haut indique la nature du danger (ici corrosif puis inflammable), celui du bas le numéro d'identification de la matière. © DR



Le centre de stockage de déchets radioactifs de Soulaines-Dhuys

Montier-en-l'Isle est située à proximité du centre de stockage de Soulaines. La commune peut donc être concernée par un accident de transport de matières faiblement radioactives qui y sont acheminées pour traitement.

Plus d'infos:

<http://www.andra.fr/>

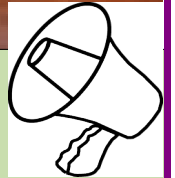
« classement du transport des matières dangereuses »



transport de
marchandises
dangereuses

Alerte par porte à
porte. Consignes
complémentaires
par porte voix.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



DES AUJOURD'HUI

- ◆ Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

- ◆ Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).
- ◆ Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- ◆ Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

- ◆ Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- ◆ Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.

- ◆ Ecoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5).
- ◆ N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- ◆ Ne téléphonez pas.
- ◆ Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- ◆ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

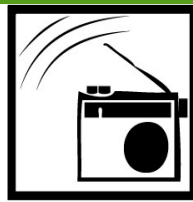
Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



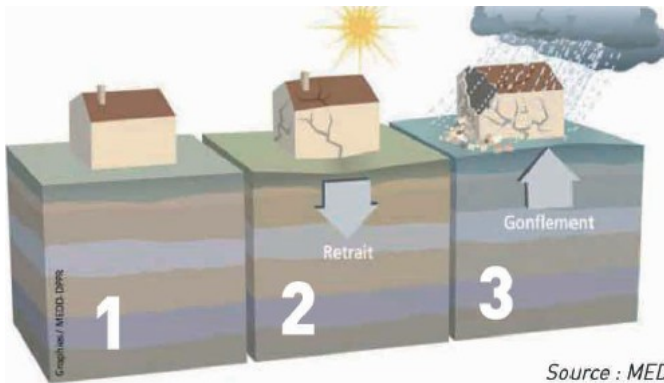
Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Risque mouvement de terrain : le retrait gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches).



Source : MEDD



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux.

Le risque à Montier-en-l'Isle

La commune se situe sur une zone d'aléa faible pour les argiles. Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent; mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses.

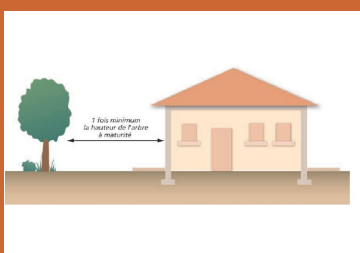
Près de la moitié du territoire est concerné par un sol argileux (voir carte ci-contre).

Les mesures de prévention

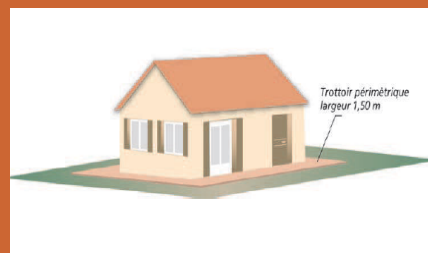
Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles: comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>



Comment faire pour prévenir les dégâts?

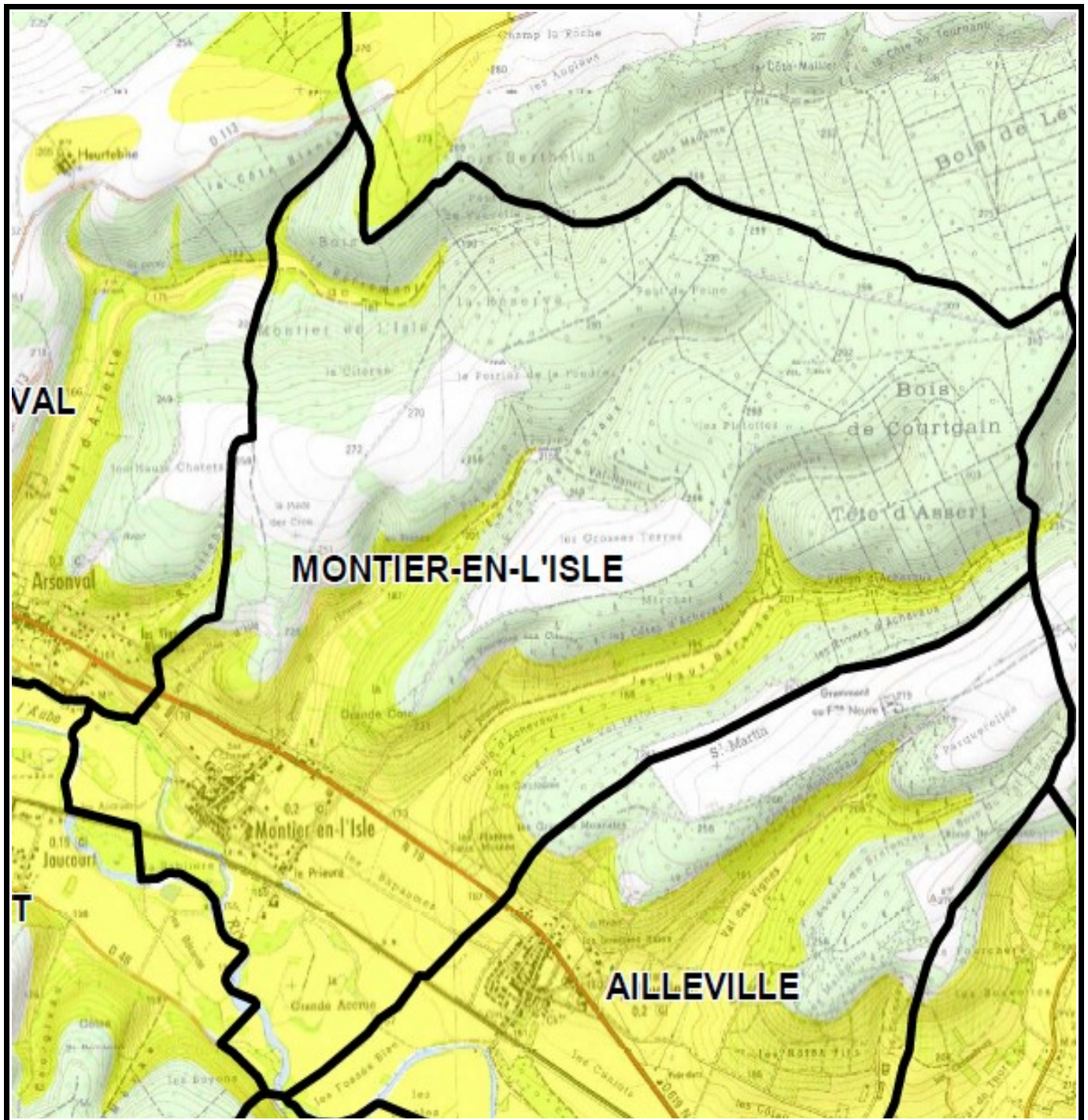


Éloigner la végétation du bâti: les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



Réaliser une structure étanche autour du bâtiment


Le risque de retrait gonflement des argiles à Montier-en-l'Isle




Carte des zones susceptibles de présenter un risque de mouvement de terrain sur la commune de Montier en l'Isle

LEGENDE

Zone d'aléa retrait gonflement

 Présence d'argiles. Aléa faible.

 Zone à priori non argileuse, non sujette au phénomène de retrait gonflement.

 Limites de commune.

Conception: DDT/SRRC/BRC

Source : Protocole MEEDAT-MAP-IGN-BRGM/RP-56710-FR
du 24 Juillet 2007

Carte consultable sur
www.aube.gouv.fr



Coulées de boue

Risque mouvement de terrain : la coulée de boue



Les coulées de boue constituent le type de glissement de terrain le plus liquide. Elles sont souvent provoquées par des pluies torrentielles. Elles peuvent atteindre une vitesse de 90km/h en régions montagneuses.

Le risque à Montier-en-l'Isle

Montier en l'Isle est une commune rurale à forte dominante agricole.

La transformation de l'usage des terrains (plantation de vignes, de cultures, ou simplement défrichage) peut accroître les risques de ruissellement et de coulées de boue à l'occasion d'épisodes de pluviométrie de longues durées ou exceptionnels.

Evènements passés :

Type de catastrophe	Début le	Fin le
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99

Plus d'infos sur
www.prim.net,
www.aube.gouv.fr

Les mesures de prévention

Il existe différentes façons d'utiliser le sol pour limiter les impacts de coulées de boue. Notamment :

- **Végétaliser les cultures et mettre en place des bandes enherbées,**
- **Orienter les cultures perpendiculairement à la pente,**
- **Créer des talus ou fossés,**

Ceci permet de favoriser la stabilité des sols et de rendre compatible l'expansion de l'activité agricole avec le développement urbain.

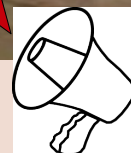
Vous pouvez vous renseigner sur cette thématique auprès des Chambres d'Agriculture et Direction Départementale des Territoires notamment.



Coulées de boue



Alerte par porte à porte. Consignes complémentaires par porte voix.



Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DES AUJOURD'HUI

- ◆ Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque de coulée de boue.
- ◆ Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA COULEE DE BOUE

A l'annonce de son arrivée

- ◆ Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,... qui pourraient être atteints par la boue.

- ◆ Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- ◆ Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- ◆ Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

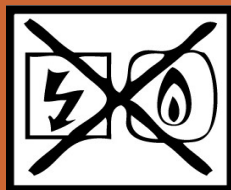
Lorsque elle est arrivée

- ◆ Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRES

- ◆ Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- ◆ Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- ◆ Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- ◆ Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- ◆ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



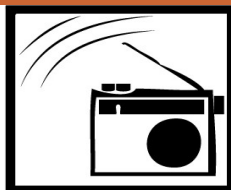
Coupez électricité et gaz



Fermez la porte et les aérations



Montez dans les étages



Ecoutez la radio



Ne prenez pas votre véhicule



Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets

Vents violents, précipitations intenses.. Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences





Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Le risque à Montier-en-l'Isle

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de Montier-en-l'Isle est exposée aux tempêtes.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

-  **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
-  **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
-  **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



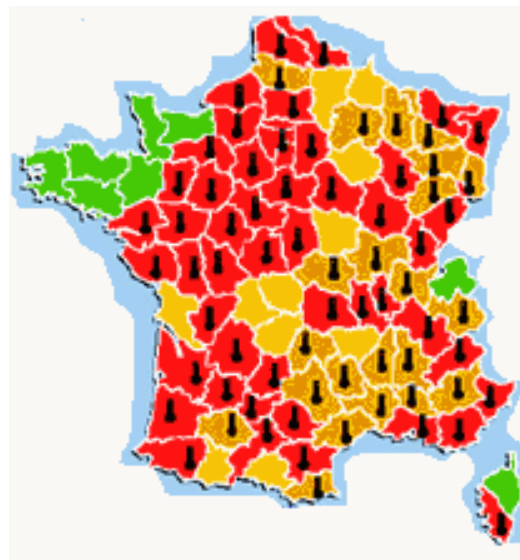
Pluie-inondation



Canicule



Orages

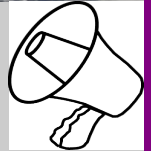




tempêtes

Alerte par porte à porte. Consignes complémentaires par porte voix.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



DES AUJOURD'HUI

◆ Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée:

- ◆ Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- ◆ Evitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

- ◆ Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- ◆ Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- ◆ Ne vous abritez pas sous les arbres.
- ◆ Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- ◆ Si vous devez sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

- ◆ Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- ◆ Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- ◆ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



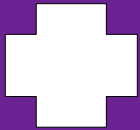
Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



sanitaire

Risque sanitaire : pandémie grippale



Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque à Montier-en-l'Isle

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de **Montier en l'Isle** est exposée aux risques de pandémie.

Les mesures de prévention

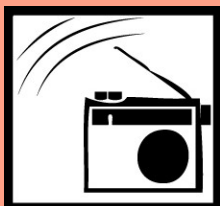
La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.



Face aux différents cas de grippe aviaire rencontrés dans plusieurs pays, et au risque de survenue d'une pandémie grippale, l'Etat a élaboré un **Plan National de protection contre les pandémies**. Des **exercices locaux** et nationaux permettent de tester régulièrement ce plan et de préparer les acteurs.

Le « **guide pratique de la vie quotidienne en cas de pandémie** » est également consultable sur <http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>.

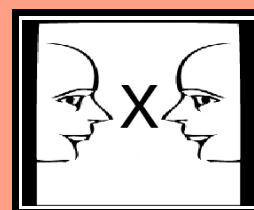
Les bons réflexes !



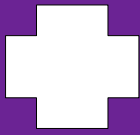
Restez à
l'écoute des
infos radio et
TV



Lavez vous régulièrement
les mains au savon et/ou
avec une solution
hydroalcoolique

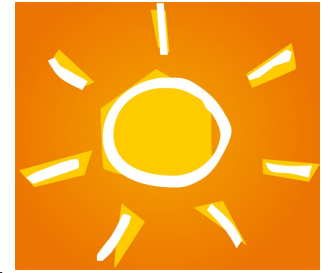


Évitez tout
contact avec une
personne malade



sanitaire

Risque sanitaire : canicule



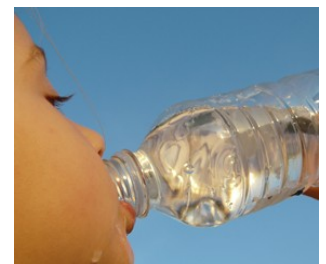
Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)



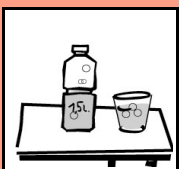
Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

Les bons réflexes !

Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et crudité voire de l'eau gélifiée.



Évitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.

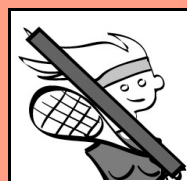


Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

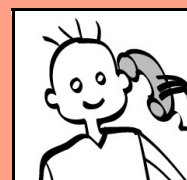
Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Évitez de consommer de l'alcool.

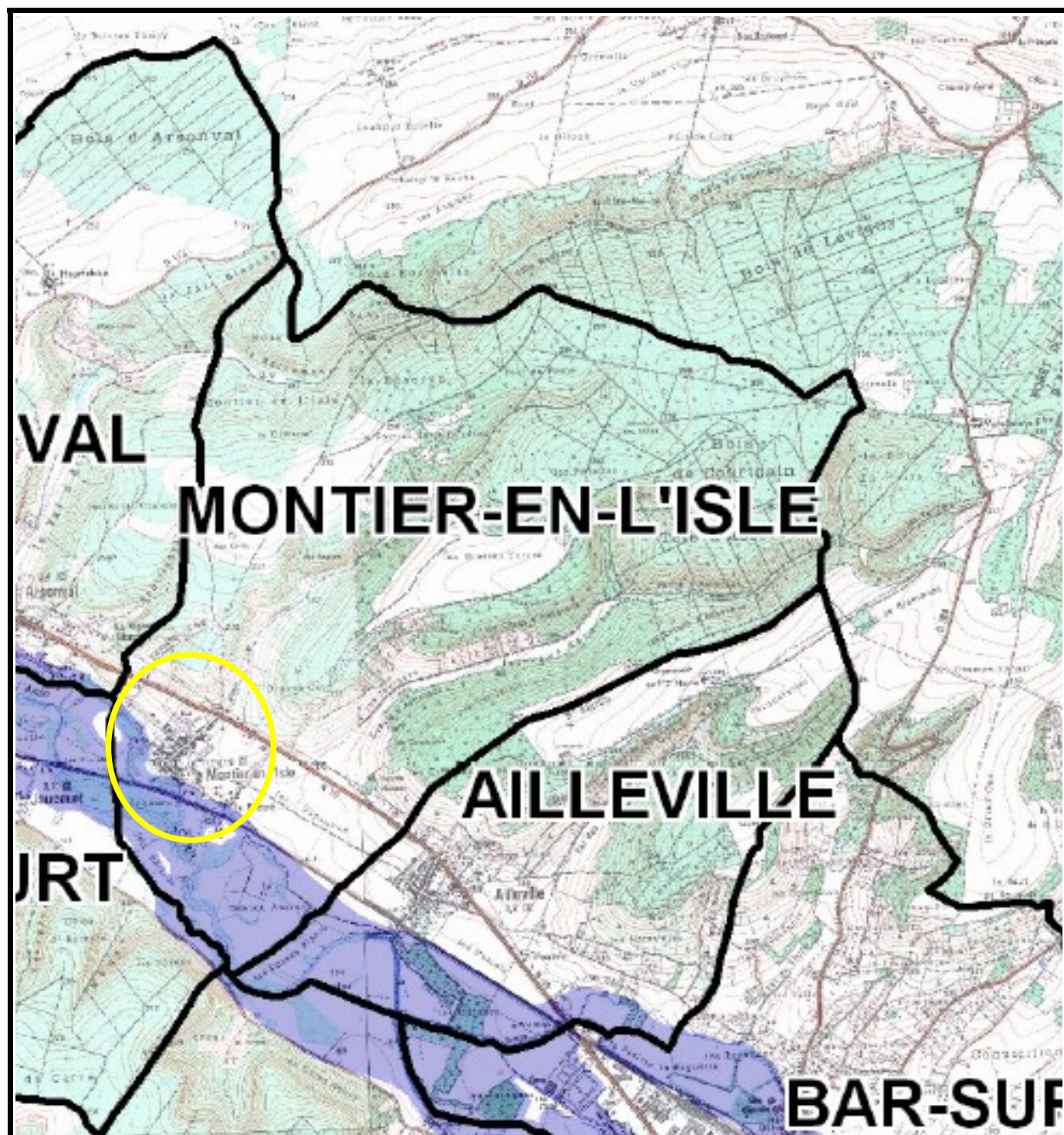


Évitez les activités sportives intenses.

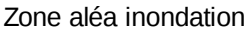





Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.

Annexe : Le risque inondation à Montier en l'Isle



Carte des zones susceptibles de présenter un risque inondation sur la commune de Montier en l'Isle

LEGENDE	
	Zone aléa inondation
	Limites de commune
	Emprise de la zone inondable (inondation par la rivière Aube)
	Zones habitées

Conception: DDT/SRRC/BRC
Source : Protocole MEEDAT-MAP-IGN du 24 Juillet 2007

Carte consultable sur
www.aube.gouv.fr



Les numéros utiles

Mairie de Montier-en-l'Isle.....03 25 27 91 22

Sous Préfecture de l'Aube :

Bar sur Aube03 25 27 06 19

Préfecture de l'Aube :

Troyes03 25 42 35 00 <http://www.aube.gouv.fr/>

**Direction Départementale
des Territoires (DDT)**

- Agence Sud-Est : Bar sur Aube..... 03 25 92 53 10

- Siège DDT : Troyes 03 25 71 18 00 <http://www.aube.gouv.fr/>

Pompiers18 (portable 112)

Police / Gendarmerie17

SAMU15

GDF 0 810 433 080

EDF 0 810 333 080

Conseil Général

Centre routier0800 12 10 10 [http://www.cg-aube.fr :
transport/routes](http://www.cg-aube.fr : transport/routes)

Météo France 08 92 68 02 80 www.meteo.fr

Écoutez les informations :
CHAMPAGNE FM 97.5 - FRANCE BLEUE 100.8
et CANAL 32

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>
- <http://www.prim.net>

Portail de la prévention des Risques Majeurs



chute abondante
de neige



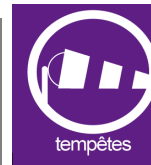
transport de
marchandises
dangereuses



feux de forêt



cavités
souterraines



tempêtes



glissements
de terrain



inondation lente



stockage de gaz